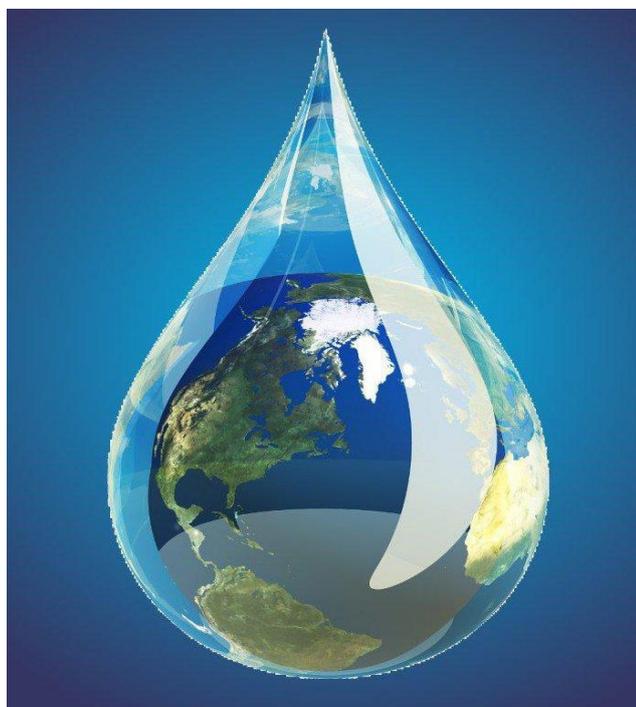




2017

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 conformément à l'article L 22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

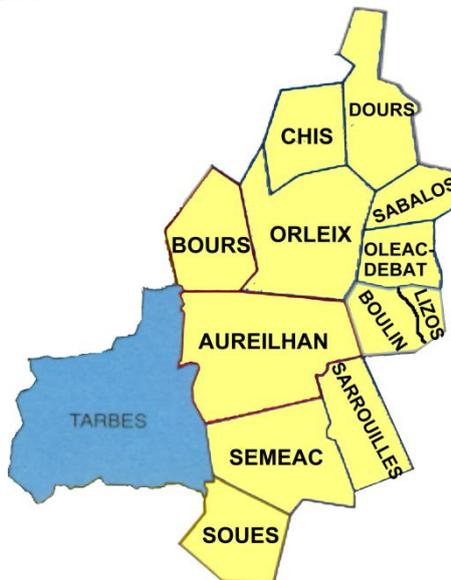
Sommaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2016 et 2017	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2016 et 2017	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 6
4) Les réservoirs	p 7 à 9
5) Le nombre d'habitants	p 10
6) Le nombre d'abonnés	p 10
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)	p 11
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 12 à 13
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 14
10) Indices de performance	p 15
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 15
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 15
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 15
d) Indice linéaire de consommation	p 16

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 16
1) Le type de traitement	p 16
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 16
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 17
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 18
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 19
A – LE PRIX DE L’EAU	p 19
1) Tarification	p 19
a) Le type de tarification	p 19
b) Les modalités de tarification	p 19
2) Coût de production du prix du m ³ d’eau	p 19
a) A la production de Soues	p 19
b) A l’importation	p 19
3) Le prix de l’eau	p 19
B – LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)	p 20
1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)	p 20
2) Les autres recettes	p 21
C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES)	p 21
1) Dépenses générales en exploitation	p 21
2) Les investissements	p 22
a) Travaux et investissements réalisés au cours de l’année 2017	p 22
b) Prévisions 2018	p 23
c) Propositions de programmation à court et moyen terme	p 23
3) La dette	p 24
D – ANNEXES –	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 25
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 26 à 29

Le SIAEP Adour Coteaux est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à vocation unique. Il est constitué des communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

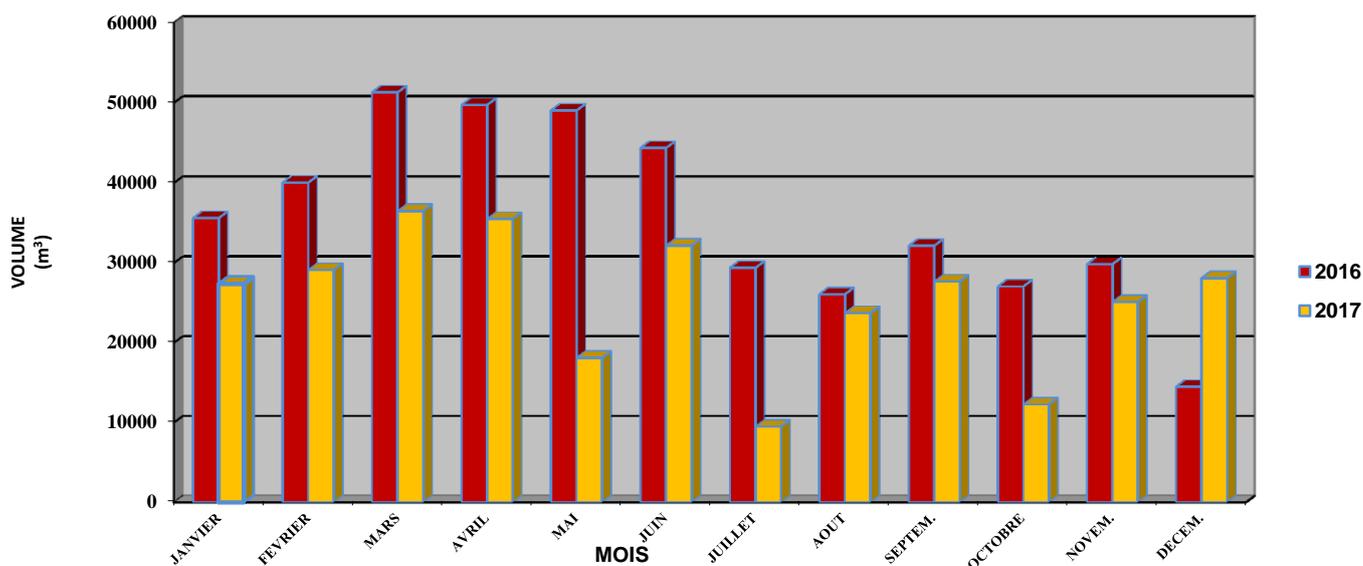
Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour.

2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2016 et 2017

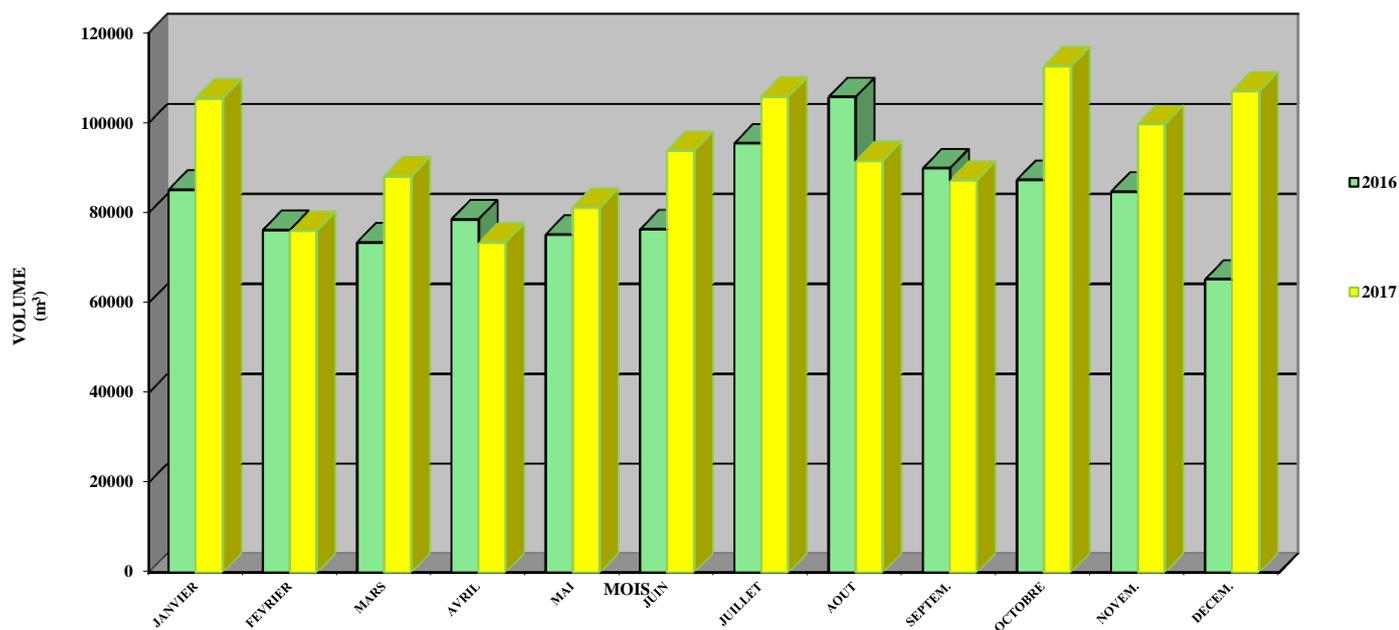
DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES – 2016 (m ³)	35600	40021	51299	49721	49034	44352	29394	26077	32149	27056	29843	14480	429026
SOUES – 2017 (m ³)	27394	29114	36485	35494	18115	32171	9489	23717	27673	12265	25110	28089	305116
VARIATION (%)	-29,96	-37,46	-40,60	-40,08	-170,68	-37,86	-209,77	-9,95	-16,17	-120,60	-18,85	48,45	-40,61



Les fortes baisses de la production au cours des mois de mai, juillet et octobre correspondent à l'interruption de la production et à la réalisation d'essais de pompage effectués dans le cadre règlementaire de la procédure de mise en œuvre des périmètres de protection du captage de Soues.

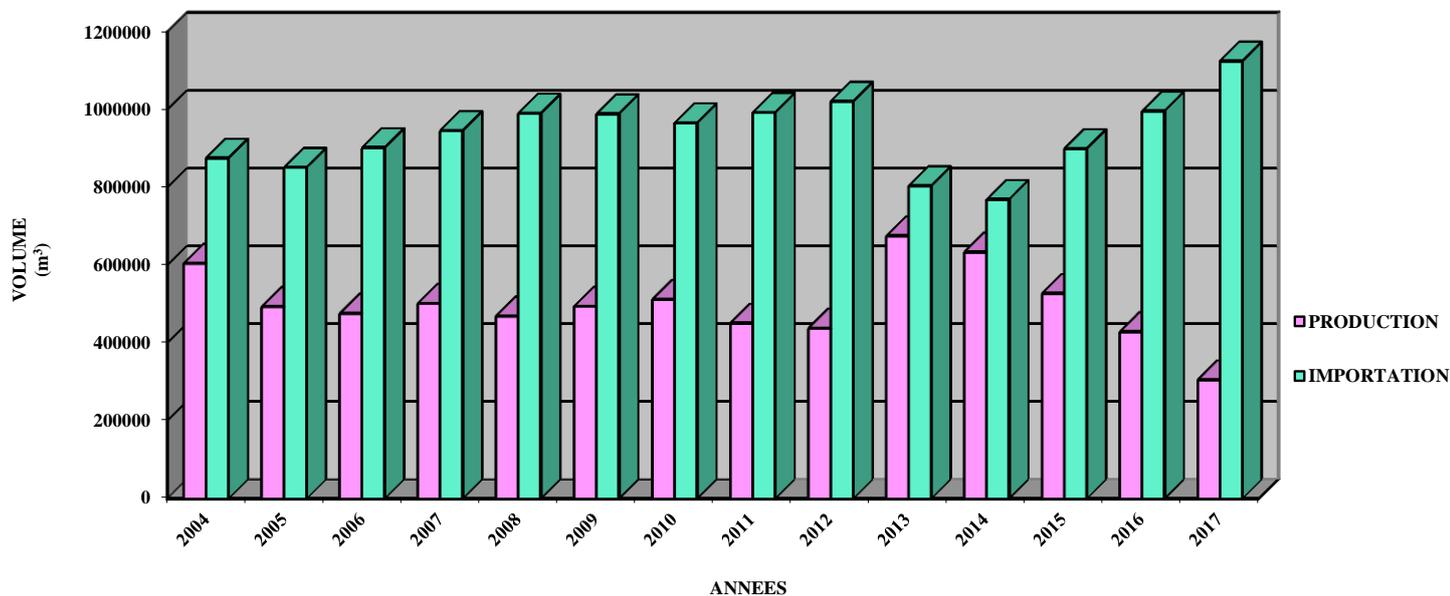
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2016 et 2017

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables, proportionnellement à la production des puits et également à la consommation.



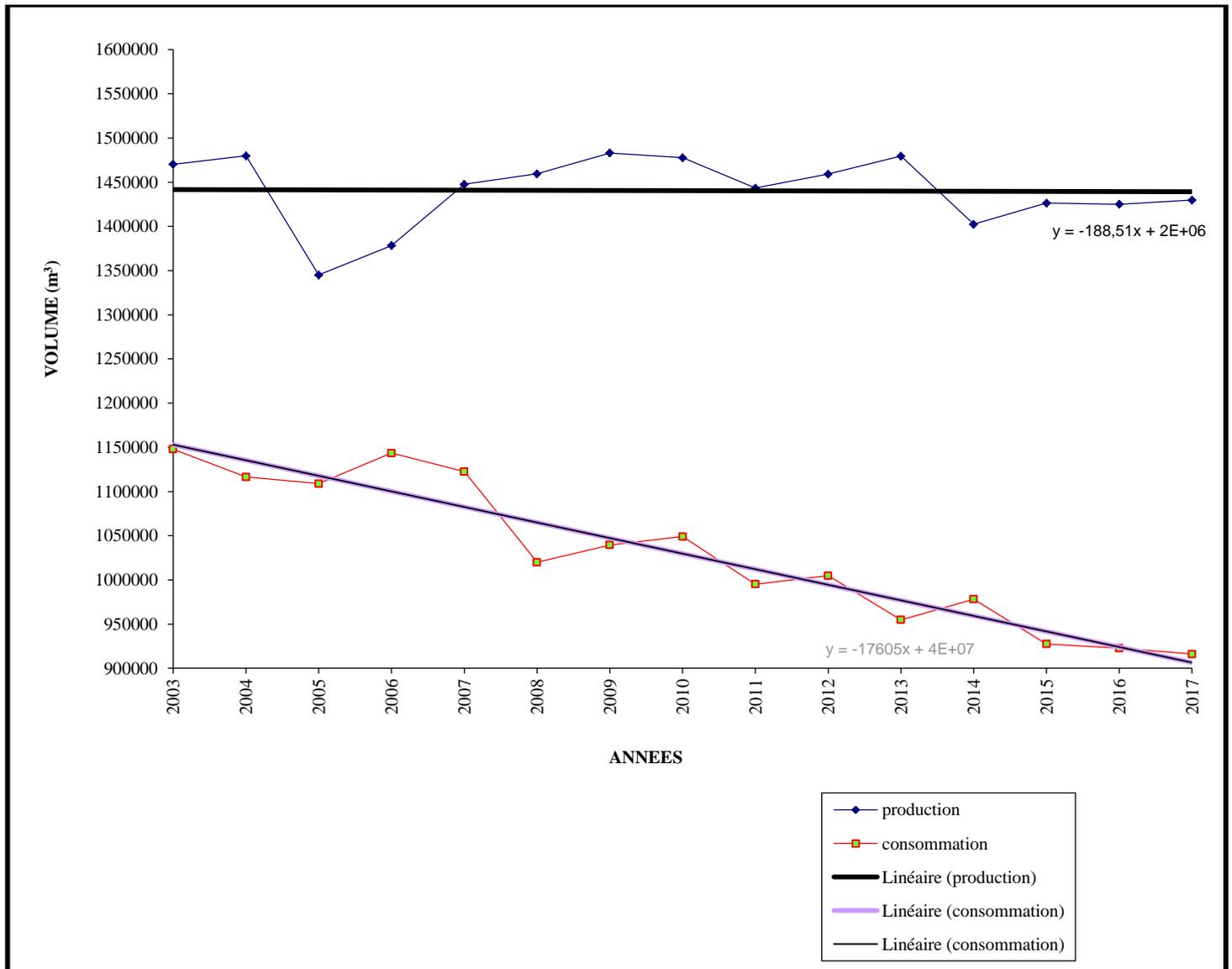
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2016	85187	76281	73531	78637	75265	76408	95521	105812	89987	87419	84743	65289	996096
2017	105473	76111	88189	73473	81237	93869	105906	91655	87261	112636	99792	107081	1124700
Variation (%)	19,23	-0,22	16,62	-7,03	7,35	18,60	9,81	-15,45	-3,12	22,39	15,08	39,03	11,43

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production	604659	493601	476228	501684	469037	494184	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116
Importation	875146	851449	902030	945970	990406	988922	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700
Volume total	1479805	1345050	1378258	1447654	1459443	1483106	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816
Rapport production/importation	0,69	0,58	0,53	0,53	0,47	0,50	0,53	0,45	0,43	0,84	0,82	0,59	0,43	0,27

5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de branchements	Nombre de branchements/km
Aureilhan	68,86	29,87%	3901	57
Boulin	11,78	5,11%	131	11
Bours	14,17	6,15%	440	31
Chis	4,71	2,04%	135	29
Dours	3,32	1,44%	110	33
Lizos	1,66	0,72%	56	34
Oléac-Debat	4,14	1,80%	75	18
Orleix	21,02	9,12%	924	44
Sabalos	1,98	0,86%	74	37
Sarrouilles	10,63	4,61%	293	28
Séméac	60,58	26,28%	2873	47
Soues	27,68	12,01%	1503	54
TOTAL	230,53		10515	46

Les linéaires de canalisations sont calculés sur une base informatique (dernière mise à jour en 2017)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

En 2016, le linéaire de réseau était de 228,18 km et le nombre de branchement de 10434.

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2017}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{2.112}{230.53} \times 100 = 0.92\%$$

En 2016, le taux de renouvellement était de 0,81%

Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2017}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$
$$= \frac{2.112 + 0.971}{230.53 + 62.32} \times 100 = 1.05\%$$

En 2016, le taux de renouvellement était de 0,99%

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de compteurs changés	327	273	340	513	192	281	690	617	700	878	1006	650

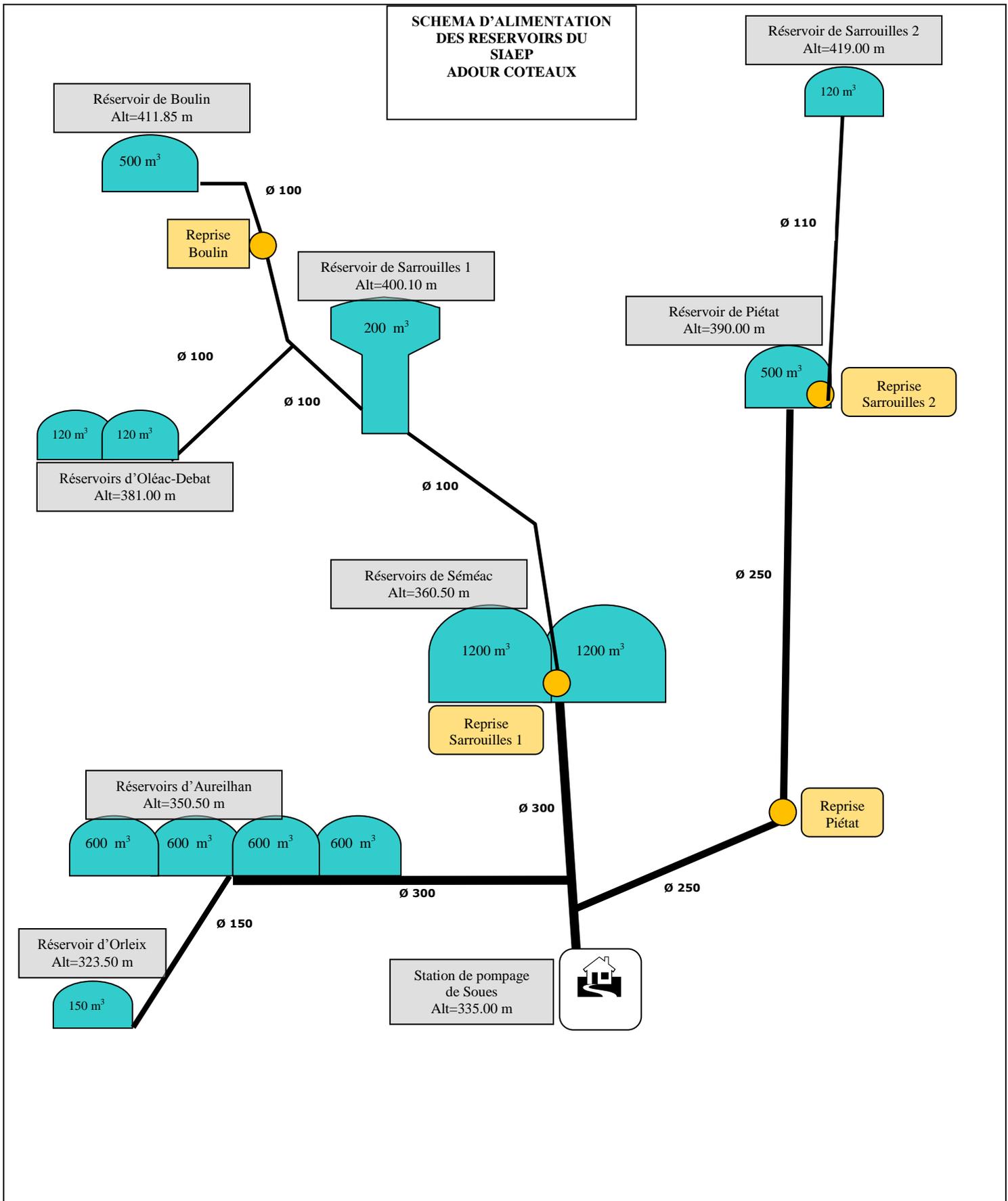
4) Les réservoirs

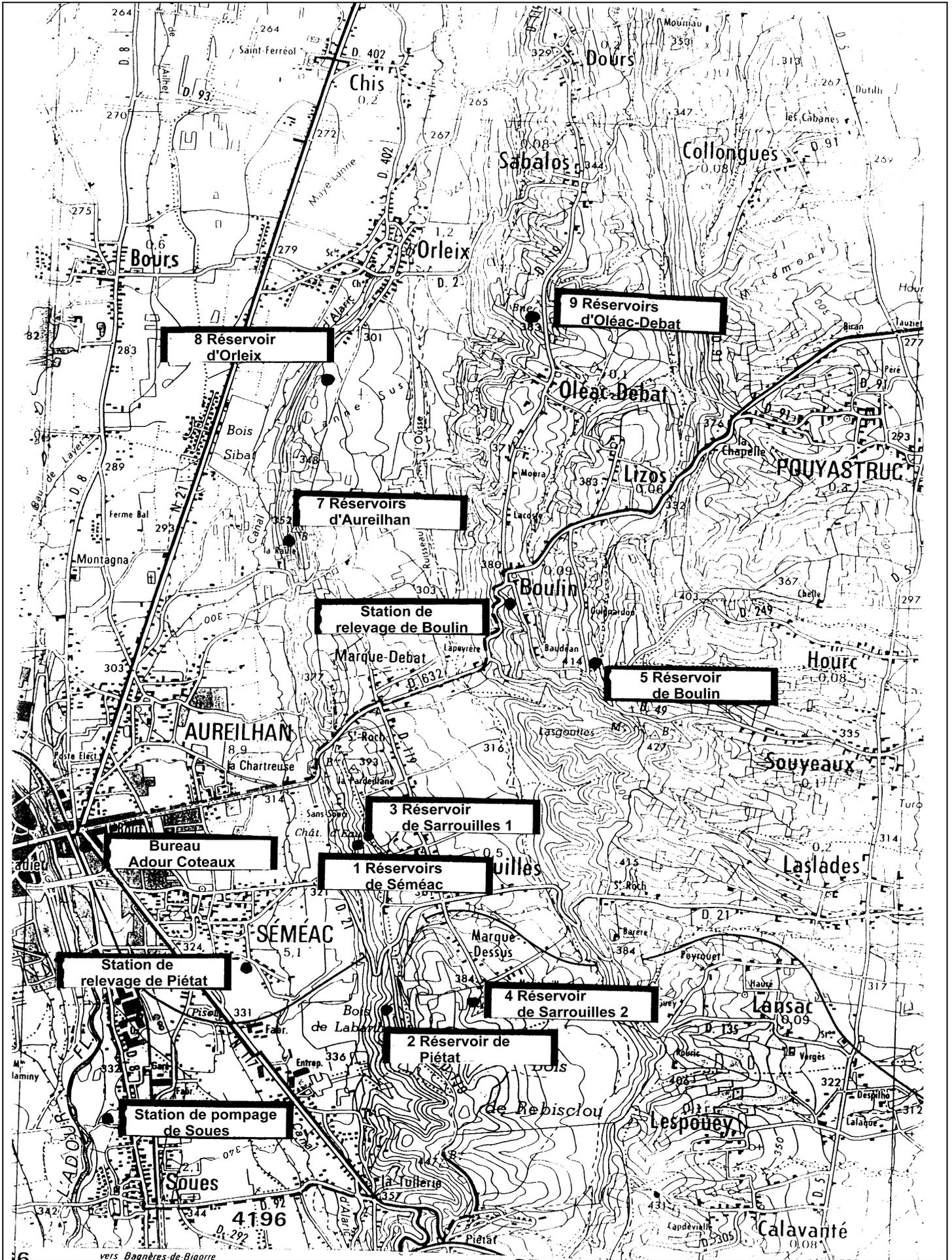
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2017, ils étaient les suivants :

VOIR FOND DE CARTE	COMMUNE	DESIGNATION	VOLUME STOCKE
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³

Globalement le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

**SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SIAEP
ADOUR COTEAUX**





Bureau Adour Coteaux

8 Réservoir d'Orleix

7 Réservoirs d'Aureilhan

Station de relèvement de Boulin

5 Réservoir de Boulin

3 Réservoir de Sarrouilles 1

1 Réservoirs de Semeac

Station de relèvement de Piétat

4 Réservoir de Sarrouilles 2

2 Réservoir de Piétat

Station de pompage de Soues

9 Réservoirs d'Oléac-Debat

vers Bagnères-de-Bigorre

5) Le nombre d'habitants (population municipale 2015- en vigueur le 02/01/2017)

AUREILHAN	7 831
BOULIN	283
BOURS	800
CHIS	315
DOURS	230
LIZOS	107
OLEAC-DEBAT	166
ORLEIX	2 116
SABALOS	150
SARROUILLES	535
SEMEAC	4 893
SOUES	3 048
Total	20 474

En 2016, le nombre d'habitants était de 20 414

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2014	2015	2016	2017
AUREILHAN	3460	3507	3548	3590
BOULIN	116	117	123	124
BOURS	393	404	410	414
CHIS	127	126	127	128
DOURS	104	106	107	108
LIZOS	49	52	52	52
OLEAC-DEBAT	72	73	74	74
ORLEIX	880	868	874	881
SABALOS	68	70	71	72
SARROUILLES	269	269	268	276
SEMEAC	2410	2475	2500	2525
SOUES	1400	1396	1428	1433
TOTAL DES ABONNES	9348	9463	9582	9677

Soit une augmentation par rapport à 2016 de 95 abonnés soit 0.99 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrables, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

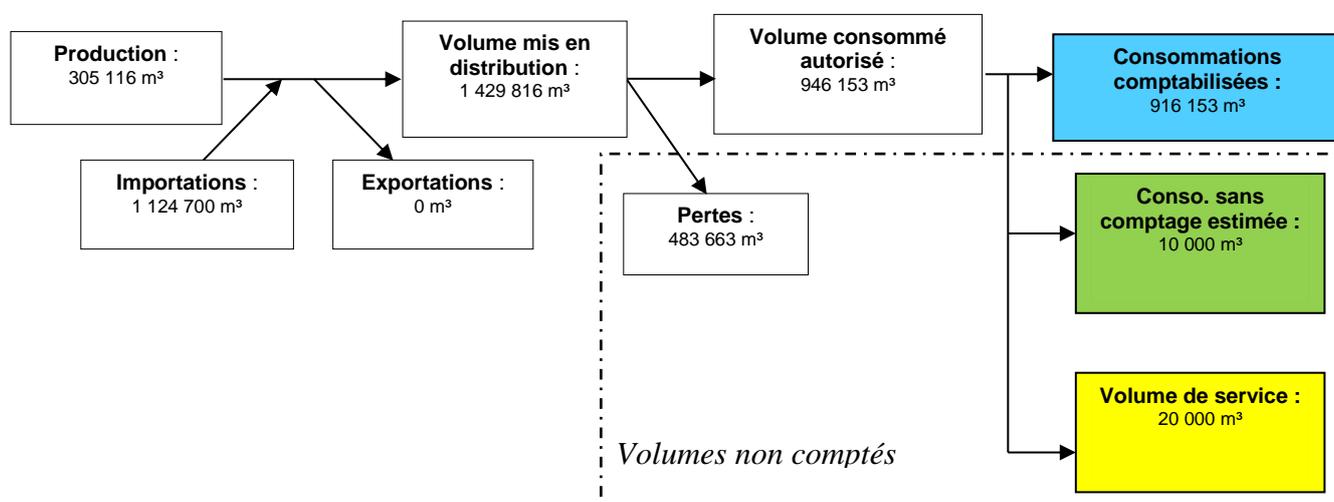
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)

Volumes facturés entre 2016 et 2017 en m ³			
	2016	2017	Variation
AUREILHAN	328044	303525	-7,47%
BOULIN	15727	16603	5,57%
BOURS	41780	34520	-17,38%
CHIS	14771	14575	-1,33%
DOURS	11061	11230	1,53%
LIZOS	4247	4340	2,19%
OLEAC DEBAT	7458	8053	7,98%
ORLEIX	104005	108306	4,14%
SABALOS	6128	6376	4,05%
SARROUILLES	32787	33309	1,59%
SEMEAC	233343	249206	6,80%
SOUES	123476	126110	2,13%
Total	922827	916153	-0,72%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les dégrèvements représentent 10 563 m³ (20 620 m³ en 2016)

Interventions réalisées en 2017 (du 01 janvier au 31 décembre 2017 suivant les diamètres de conduites)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUTES REPAREES
Aureilhan	1			3	1	4			1				10
Bours													0
Boulin				1	3								4
Chis	1												1
Dours													0
Lizos													0
Oléac debat													0
Orleix													0
Sabalos													0
Sarrouilles													0
Séméac			1	8	1	2		1				2	15
Soues				1									1

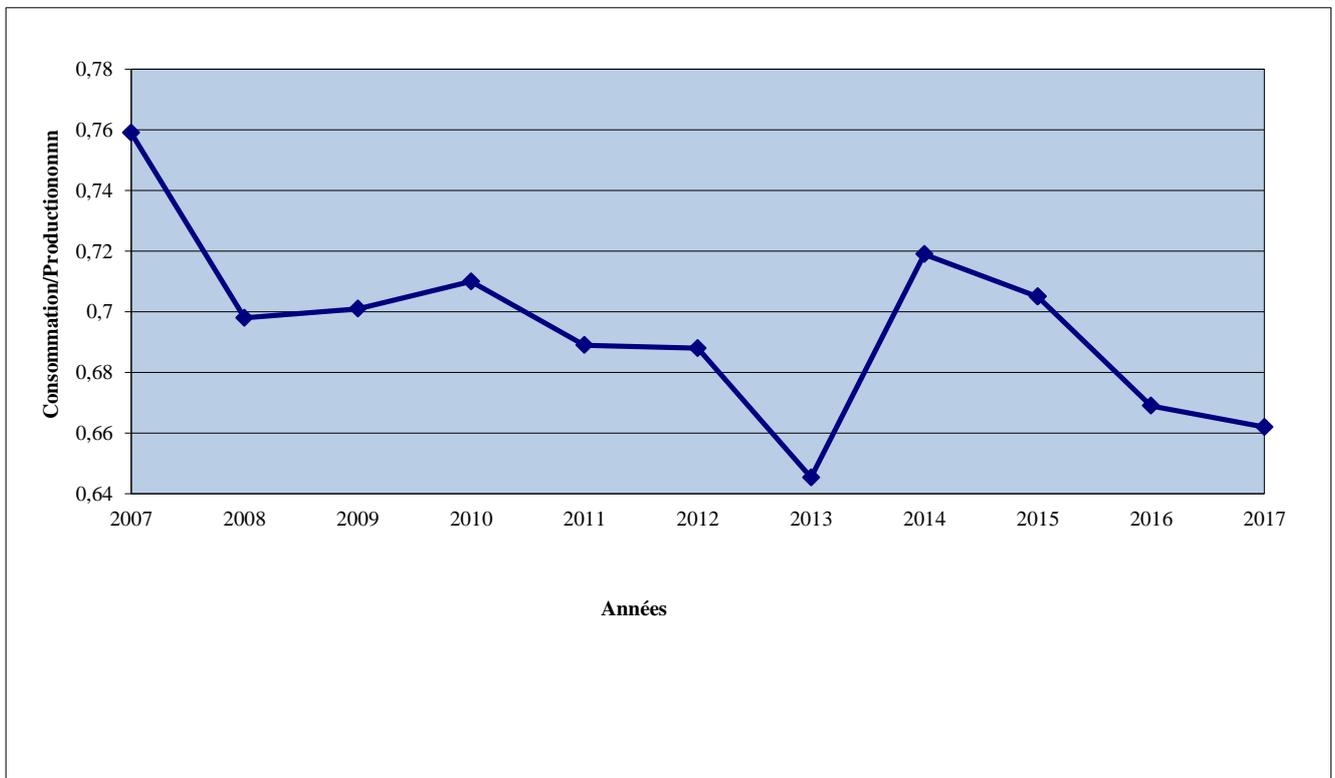
NOMBRE DE FUTES REPAREES EN 2016 : 31

Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées	38	52	34	20	26	40	38	29	41	27	31

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rapport consommation/production
2006	1 378 258	1 143 500	0.830
2007	1 447 654	1 098 556	0.759
2008	1 459 443	1 020 010	0.698
2009	1 483 106	1 039 562	0.701
2010	1 477 657	1 049 140	0.710
2011	1 443 459	994 355	0.689
2012	1 459 171	1 004 753	0,688
2013	1 479 518	954 834	0,645
2014	1 402 386	1 008 305	0,719
2015	1 426 385	1 004 943	0,705
2016	1 425 122	952 827	0,669
2017	1 429 816	946 153	0,662



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,429\,816 - 946\,153}{230.53 * 365} = 5.74 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2016, l'Indice Linéaire de Pertes était de 5.67 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{31 * 1000}{9677} = 3 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée} + \text{volume de service}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$

$$= \frac{916\,153 + 10\,000 + 20\,000}{230.53 * 365} = 11,24 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

C -LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2016 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Gestionnaire : SIAEP ADOUR-COTEAUX

Réseau : ADOUR COTEAUX (065000757)

Conclusion sanitaire

2017

Eau de bonne qualité.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. L'état d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes Pyrénées

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôle : 44
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : Aucune

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 6 mg/L
Concentration maximale : 9 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non détectés

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 16 µg/L
Concentration maximale : 20 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 13,3 °f
Concentration maximale : 15,1 °f

D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT (Situation au 31/12/17)

- Service du Secrétariat : 1 Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
- Service de la Régie : 1 Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
1 Agent de Maîtrise principal
- Service Technique : 1 Ingénieur
1 Agent de maîtrise
1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
2 Adjoints Techniques principal 2^{ème} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps partiel (8 h/semaine)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le Syndicat Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2017- 2021).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.I.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujetti à la T.V.A. de 5,5 %

a) Le type de tarification

Il s'agit d'un tarif binôme : tranche 1 : de 0 à 300 m³

tranche 2 : de 301 m³ et au-delà.

La prime fixe est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements, sans distinction du diamètre du compteur.

b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Coût de production du m³ d'eau

a) A la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit
0.0628 € HT/m³

b) A l'importation

convention en cours de négociation

3) le prix de l'eau

La facture est identique pour les 12 communes constituant le SIAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part proportionnelle <300 [€ HT/m ³]	le m ³	0.9752	0.9752	0.0%
Part proportionnelle >300 [€ HT/m ³]	le m ³	0.6445	0.6445	0.0%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.1408	0.1512	+ 7.39 %
	Redevance de pollution domestique	0.3200	0.3300	+3.13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

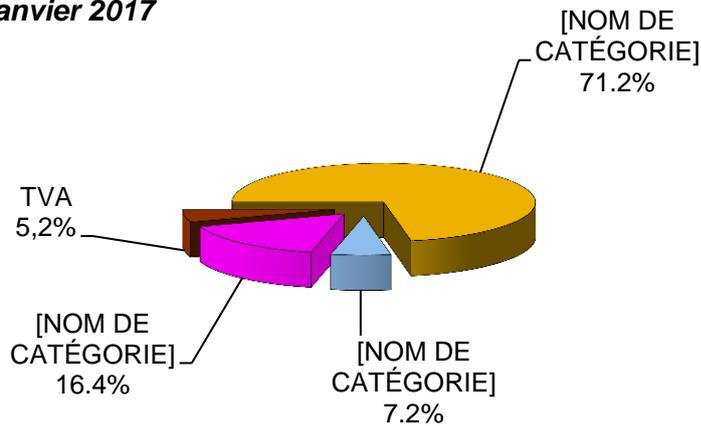
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
SIAEP Adour Coteaux	167.17	167.17	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16.90	18.14	+7.36%
Redevance de pollution domestique	38.40	39.60	+3.13 %
TVA	12.24	12.37	+1.10 %
Total [€ TTC]	234.71	237.28	+ 1.10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2017

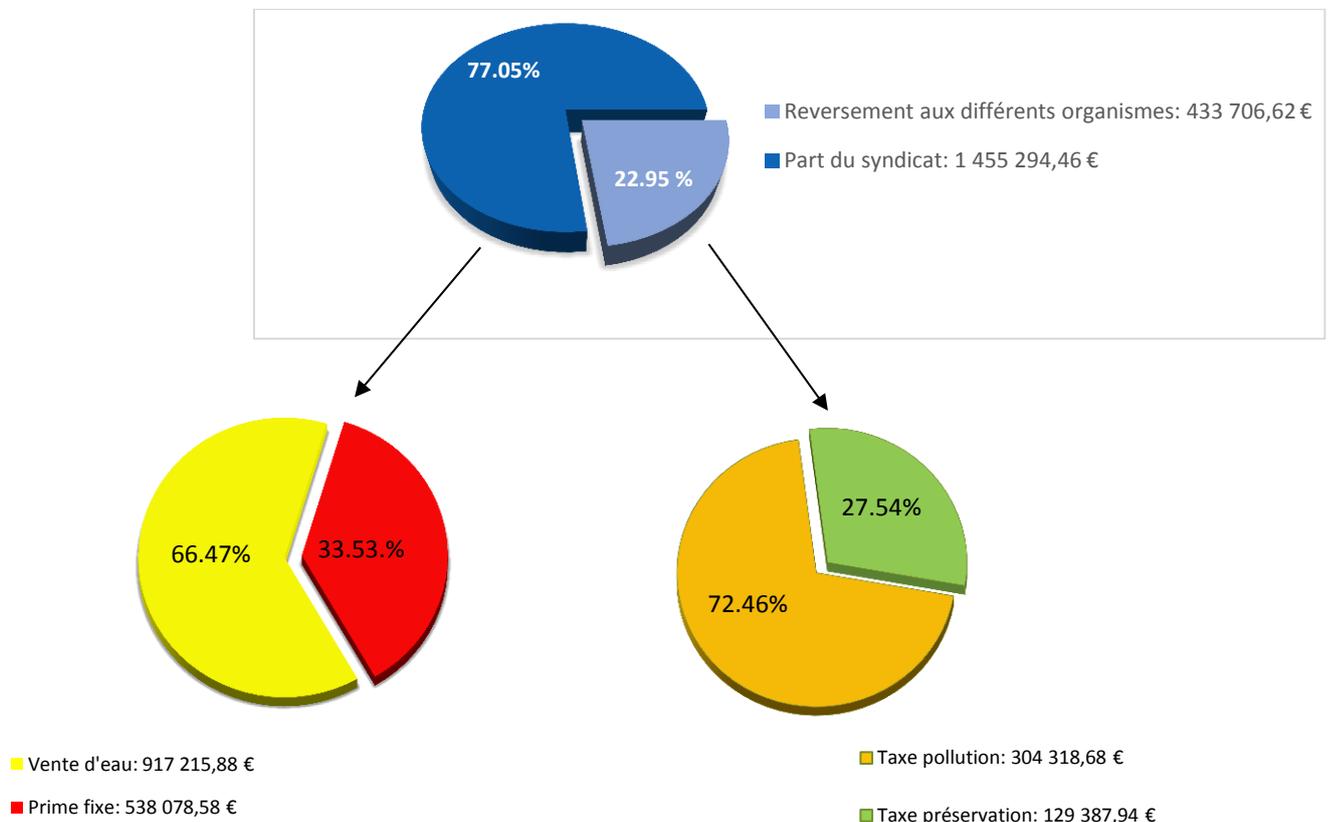
1,96 €/m³

Répartition au 1er janvier 2017



B - LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)

1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)

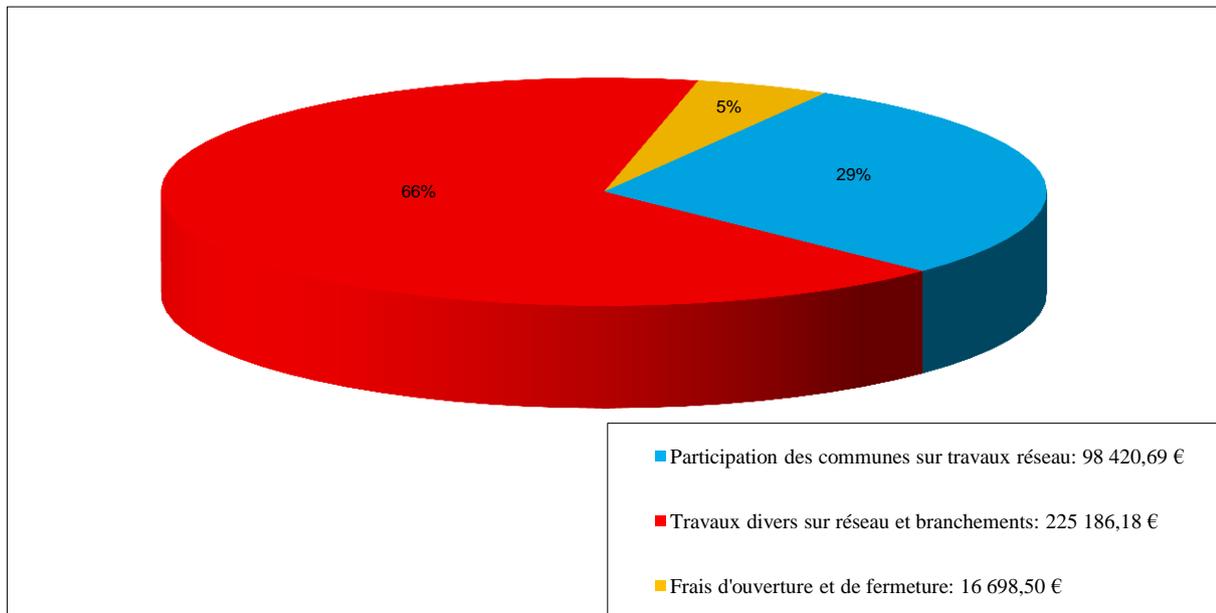


2) Les « autres recettes »

Ce sont les recettes autres que celles résultant de la vente d'eau aux abonnés. On trouve parmi ces recettes :

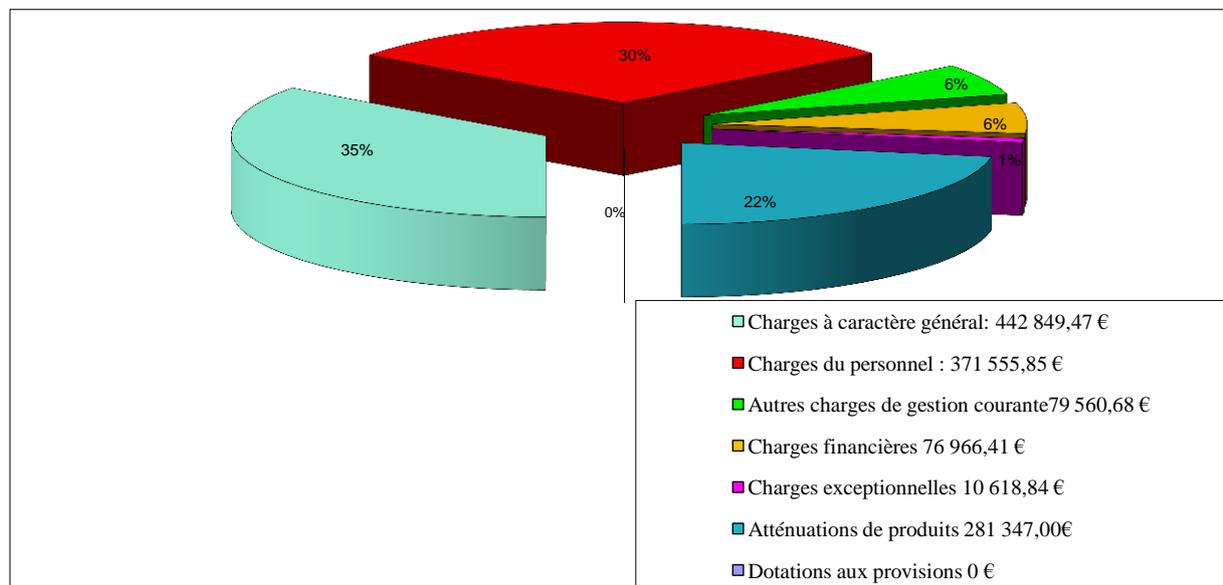
- les travaux ou les prestations effectuées chez les abonnés (interventions, branchements, déplacements de compteurs),
- les travaux réalisés pour le compte des collectivités adhérentes au SIAEP Adour Coteaux,
- les frais d'ouverture et de clôture des contrats d'abonnement.

Le montant des recettes, pour l'année 2017, s'élève à la somme de 340 305,37 € (182 272,53 € en 2016)



C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES REELLES)

1) Dépenses générales en exploitation



Montant des impayés au 31.12.2017

2017 : 46788,39 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2017

$$\frac{\text{Montant des impayés 2017}}{\text{Chiffre d'affaire 2017}} \times 100 = \frac{46788,39}{2\,248\,931,70} \times 100 = 2,08\%$$

En 2016, le taux d'impayés était de 3,79%

2) Les investissements

a) *Travaux et investissements réalisés au cours de l'année 2017*

	DESIGNATION	MONTANT H.T.
<u>TRAVAUX RESEAUX</u>	<u>AUREILHAN</u>	
	Renouvellement réseau Quartier des Castors	158 700.57
	Renouvellement réseau chemin du Roy et rue Amboise	70 541.10
	Remplacement PI	15 202.00
	Renouvellement réseau rue des Platanes	99 287.68
	<u>BOULIN</u>	
	Renouvellement réseau rue du Pic du Midi	109 467.26
	<u>SEMEAC</u>	
	Extension rue Fénelon	12 344.84
	Extension réseau parc de l'Adour	170 028.52
	Remplacement PI	34 904.28
	<u>SOUES</u>	
	Renouvellement réseau rue H. Laffaille et R. Mouchet	84 567.20
Remplacement PI	3 781.61	
<u>TRAVAUX BATIMENTS</u>	<u>TRAVAUX DIVERS SUR LE RESEAU</u>	
	Branchements	24 712.91
	Télésignalisation	7 322.00
	Climatisation bureau	5 971.49
	Travaux imprévus logement Soues	12 582.64
	Remplacement des portes des réservoirs	11 191.38
	Armoires informatiques dans les réservoirs	12 611.00
	<u>Matériel</u>	
	Pompe vide cave	340.00
	Prélocalisateur – aquaphone	14 123.91
	Débroussailleuse	936.00
	Marqueurs SIG	1 175.00
	<u>Matériel roulant</u>	
Remorque	3 186.00	
<u>Informatique</u>		
Modems (bureau et réservoirs)	6 393.70	
Remplacement unités centrales	1 968.34	
Remplacement serveur	4 170.77	
Installation logiciel Oracle	1 386.00	
	Total des investissements réalisés	866 896.20

b) Prévisions 2018

RECENSEMENT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU PAR COMMUNE	MONTANT H.T.
AUREILHAN Défense incendie	50 000
BOULIN - SARROUILLES Renouvellement et renforcement réseau DN 150 (CD 632)	550 000
ORLEIX Extension réseau rue des Gaydous	20 000
Remplacement de poteaux à incendie	3 500
SEMEAC Renouvellement réseau quartier des Cigognes	550 000
Remplacement de poteaux à incendie	30 000
SOUES Remplacement de poteaux à incendie	7 000
DIVERS	
Branchements	80 000
Mise à jour informatique du réseau avec repérage et triangulation	8 000
Mise à jour du cadastre	1 000
Travaux imprévus et urgents	70 000
TOTAL	1 369 500

RECENSEMENT DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	
Volets roulants atelier	10 000
Travaux imprévus et urgents	30 000
TOTAL	40 000

ACQUISITION MATERIEL DIVERS	
Marqueurs SIG (géolocalisation des réseaux)	5 000
Gerbeur	3 000
Lecteur de marqueurs SIG	5 000
GPS	15 000
Divers	10 000
TOTAL	38 000

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	
Tablette Windows	1 500
Remplacement PC	2 000
Divers	5 000
TOTAL	8 500

MATERIEL ROULANT	
Véhicule utilitaire	18 000
TOTAL	18 000

c) proposition de programmation de travaux à court terme

- Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en 2014

1 La dette

ETAT DE LA DETTE (en Euros)

ANNEE 2017

N° contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Amortissements Intérêts	Annuités
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 380459.71	13149.67 15941.18	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 397 795.48	12 301.58 17962.25	30 263.83
0279466	DEXIA	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 282491.57	15806.80 14520.07	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	2.10	200 000.00 157 990.73	10 140.33 3 145.44	13 285.77
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 445 640.77	11 645.67 19 903.66	31 549.33
0509890001	BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 260 908.74	11301.75 5 493.81	16 795.56
TOTAL GENERAL					2 405 000.00 1 925 287.00	74 345.80 76 966.41	151 312.21

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

Crédit Agricole	1223 895.96€	soit	63.55 %
Banque populaire	157 990.73 €	soit	8.21 %
Dexia	282 491.57 €	soit	14.68 %
Banque postale	260 908.74 €	soit	13.56 %

D – ANNEXES –

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P.103.2B - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	points	(2)		
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux) Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)					
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	100	%			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, P...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP.263
VP.264

15
40

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

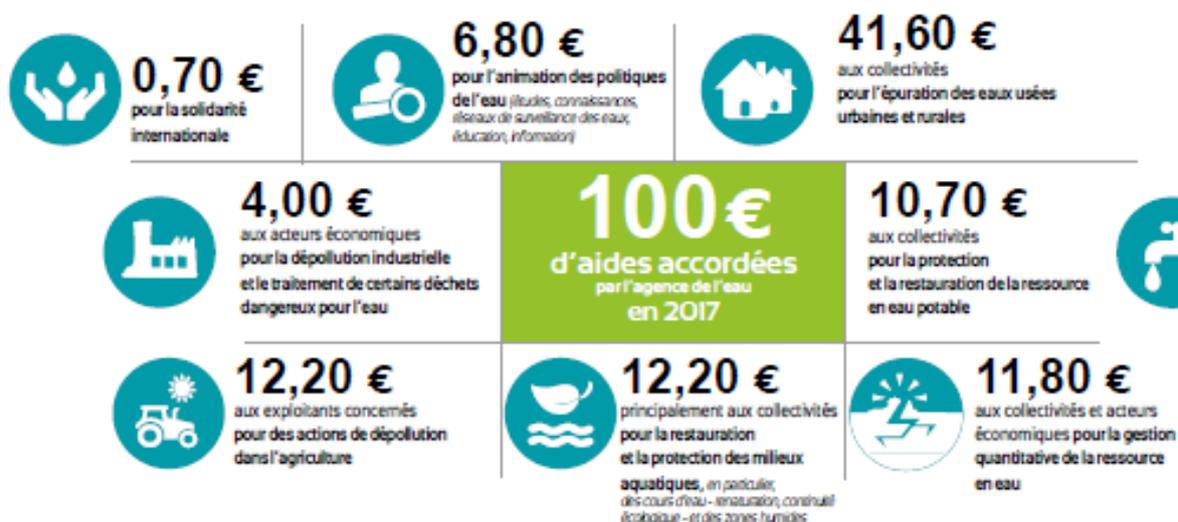


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (ADRM) © avril 2018 - agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dorcaut, N. Leblanc



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



NOTES